

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 52 (1979)
Heft: 9

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Office fédéral du logement OFL – Commission de recherche pour le logement CRL

Le droit formel des constructions en Suisse

2^e édition remaniée

Permis, opposition et voies de recours dans le droit suisse des constructions

Législation et 25 ans de jurisprudence des 25 cantons et de la Confédération

Désignation

Titre: Le droit formel des constructions en Suisse, 2^e édition remaniée. Permis, opposition et voies de recours dans le droit suisse des constructions. Législation et 25 ans de jurisprudence des 25 cantons et de la Confédération.

Série de publications et no: Bulletin du logement 8.

Auteur: Paul B. Leutenegger, D^r en droit et avocat, 8001 Zurich, Bahnhofstrasse 106, case postale.

Editeur: Office fédéral du logement OFL, 3000 Berne 15, case postale 38.

Caractéristiques

But de l'étude: L'ouvrage passe en revue les règles juridiques des 25 cantons, de la Confédération, et partiellement des communes, dans le domaine des procédures concernant le droit des constructions. Il en donne l'interprétation et la critique, et rend compte enfin de la jurisprudence des 27 dernières années.

Situation de l'étude par rapport à des travaux futurs: Le présent ouvrage traite du droit formel des constructions. Quant au droit matériel, les nombreux arrêts réunis par l'auteur doivent faire l'objet d'une publication ultérieure: «Le droit matériel des constructions en Suisse – Recueil des arrêts» (v. chapitre 9 IV).

Notes bibliographiques

Dépositaires: Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne, et les librairies.

N° de commande: 725.008 d (en allemand).

Ampleur: 701 pages, y compris les graphiques. Format 16,5×23,5 cm.

Prix: Fr. 49.—

Achèvement de l'étude: avril 1978.

Année de publication: 1978.

Résumé

L'usager de ce livre y trouvera, présentées selon une systématique uniforme, toutes les normes spécifiques cantonales et fédérales régissant le droit formel des constructions, et leur interprétation dans la jurisprudence des cantons et de la Confédération, au cours de 27 années.

L'ouvrage, dont la 1^{re} édition a paru en 1974, se divise en 7 parties (entre parenthèses, n° des chapitres):

Bien qu'on n'ait pas repris, dans la présente édition remaniée, la 1^{re} partie qui exposait le but, définissait et délimitait le sujet de l'ouvrage, celui-ci constitue un tout équilibré.

La 2^e partie traite de la procédure du permis de construire (4–16): énumération détaillée des travaux de construction et de transformation pour lesquels sont requis, ou non, le permis de construire ou la déclaration. — Position du requérant et de l'architecte dans le cadre de la demande de permis de construire. — Projets et plans. — Les deux modes de publicité du projet de construction (publication formelle et information visuelle au moyen des gaba-

rits). — Procédure simplifiée de l'octroi du permis de construire. — Exposé approfondi de la procédure de décision: outre le déroulement de celle-ci, sont traités les critères de droit formel et de droit matériel qui déterminent les différentes décisions. — Enfin sont exposés la durée de validité du permis; la révocation de celui-ci; le début des travaux; leur exécution; les sanctions possibles. La 3^e partie éclaire succinctement l'influence du droit privé (17).

La 4^e partie traite de la procédure d'opposition de droit public, et en particulier des personnes qui ont le droit de faire opposition (18).

La 5^e partie expose l'ensemble des questions soulevées par la procédure de recours, et en bonne place la qualité pour recourir, ainsi que les délais et les fondements de la procédure (19–21). La 7^e partie offre, en 25 graphiques, une représentation de toutes les juridictions communales, cantonales et fédérales compétentes en matière de permis et de recours (23).

On trouvera dans ce livre le seul répertoire disponible en Suisse de toutes les prescriptions en vigueur en matière de construction. Il embrasse les domaines suivants: administration et juridiction; droit des constructions et aménagement du territoire; protection de la nature et du patrimoine national; routes, eaux et protection des eaux; protection de la santé publique; prévention des incendies et protection civile; encouragement de la construction de logements; législation pénale et règles de droit civil en matière de constructions. En annexe, une liste des sources de droit, de la jurisprudence, de la littérature et des abréviations.

Menuiserie F. Ducommun

Agencements de magasins
Menuiserie pour bâtiments et villas

1018 Lausanne
Ch. Grandchamp 6
Tél. (021) 37 25 53

Plus de relents de
cuisine
avec les hottes
ANSOLUX



Livrables en saillie avec déflecteur frontal ou à fleur de surface. Sur désir, modèle de recyclage également (Ansolux type MF).

Largeurs: 55, 60, 80, 90 et 100 cm. Dès fr. 330.—. Fabricants de cuisines, menuisiers, électriciens, spécialistes en aération

et
ANSON SA 8003 Zurich
Aegertenstr. 56 01 35 95 12
1003 Lausanne 021 22 92 88



ANSOMATIC
110 UP-Z
avec minuterie
incorporée

110 m³/h 100 mm Ø 220
V 16 W. A fleur d'enduit.
Aère parfaitement salles
de bain et toilettes. Pour
immeubles neufs et anciens.

fr. 139.— seulement
Entreprises spécialisées
(aération, électricité) et
ANSON SA 8003 Zurich
Aegertenstr. 56 01 35 95 12
1003 Lausanne 021 22 92 88

Mauvais air? Chaleur?



Les appareils de
climatisation
RIELLO

entretiennent une agréable fraîcheur dans les magasins, restaurants, bureaux et ateliers. Régulation individuelle. Montage rapide. Dès 1250 kcal/h 220 V 850 W fr. 1295.—
Entreprises spécialisées (aération, électricité) et
ANSON SA 8003 Zurich
Aegertenstr. 56 01 35 95 12
1003 Lausanne 021 22 92 88